Commune d' OMERVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

N° INSEE : 95.462 ECHELLE : 1/2500

1/3

Direction Départementale des Territoires Val d'Oise
Service d'Aménagement Territorial Ouest

Dressé par le Pôle Mission Territoriale d'Aménagement et Planification Durable Cergy le : août 2012

P.L.U. arrêté le :

LEGENDE

Limite de commune
Limite de zone, de secteur

ZONES URBAINES

- UA — Zone de constructions en ordre continu Habitat, Services, Activités
- UEP — Zone d'équipements d'intérêt général
- UH — Zone d'habitat individuel principalement à caractère résidentiel
- UP — Zone urbaine paysagère

ZONES NATURELLES

- A — Zone agricole
- N — Zone naturelle et forestière
- Espace boisé classé
- Espace boisé classé de plus de 100 hectares
- Axe de ruissellement temporaire lors d'orages
- Zone d'alluvions tourbeuses compressibles et risque de présence d'eau à faible profondeur
- Point de captage — Cours d'eau
- Emplacements réservés pour équipements publics
- Périmètre d'éloignement autour d'une installation classée pour la protection de l'environnement (article L 111-3 du code de l'urbanisme)
- Zone de sensibilité archéologique
- Carrières souterraines abandonnées
- Bande d'implantation
- Zone Natura 2000

Protections au titre de l'article L 123.1.5 du code de l'urbanisme :

- Murs et façades protégés visibles du domaine public à conserver ou à restaurer à l'identique , autorisant cependant les percements sur les façades .
- Petit patrimoine à préserver
- Petit patrimoine lié à l'eau à préserver
- Diversité des couvertures matériaux à conserver
- Cour de ferme remarquable
- Mares
- Plantations d'alignement
- Bois identifié
- Risque de tassement de terrain lié à des sols compressibles
- Chemins à préserver, à créer, ou à réhabiliter

Eléments et secteurs d'intérêt écologique et paysagers identifiés au titre de l'article L 123-1-5 7°

- Vergers protégés — Arbre remarquable
- Haies arbustives à préserver ou à renforcer et talus plantés
- Prairies de fauche
- Prairies pâturées
- Pelouses sèches
- Friches calcicoles
- Végétation des tourbières alcalines
- Cours d'eau et zones humides
- Forêts humides
- Sources tuffeuses

La totalité du territoire communal constitue une zone à risque d'exposition au plomb (arrêté préfectoral du 22.12.2000)

COMMUNE D' AMBLEVILLE

COMMUNE DE SAINT - GERVAIS

N

O

S